Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215600172-20251126-2025121-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 Novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine - adjoints au maire, PERRON Eliane, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme Joséphine RIBAULT à Mme PERRON Eliane

Absente excusée : Mme BEGUIN Christelle

Absents : MM. LE POULICHET Yves-Marie, LE SOURD Guénaël, CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Eliane PERRON, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance.

Convention bail précaire

Suite à la fin du bail précaire signé avec M. Jean-François LABOUX, pour exploiter deux parcelles au RONDIC, M. Henri LE CORF, Adjoint, propose d'en confier la culture à M. Jérémy SEVENO. Les conditions seraient similaires à celles prévues pour Jean-François M. LABOUX, à savoir 150 € l'hectare et durée un an.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de souscrire un bail précaire avec M. Jérémy SEVENO pour l'exploitation des parcelles cadastrées AE 91 et AE 359, d'une superficie de 93 et 101 ares respectivement ;

FIXE à 1 an, la durée du bail, à compter de la signature et à 150 € le prix de location pour un hectare ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 4 décembre 2025
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 3 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance